

ASSEMBLÉE NATIONALE

1er décembre 2022

ACCÉLÉRATION DE LA PRODUCTION D'ÉNERGIES RENOUVELABLES (N°443) - (N°
526)

Commission	
Gouvernement	

Tombé

AMENDEMENT

N° 1741

présenté par

M. Le Fur, M. Bourgeaux, M. Cinieri, M. Cordier, Mme Dalloz, M. Descoeur, M. Forissier,
Mme Gruet, M. Kamardine, Mme Louwagie, M. Neuder, M. Nury, M. Taite, M. Jean-Pierre Vigier
et Mme Anthoine

ARTICLE 3

I. À la première phrase de l'alinéa 13, après le mot :

« renouvelables »,

insérer les mots :

« et des zones inadaptées à l'implantation d'énergies renouvelables ».

II. – En conséquence, à la seconde phrase de l'alinéa 13, après le mot :

« renouvelables »,

insérer les mots :

« et les zones inadaptées à l'implantation d'énergies renouvelables ».

III. – En conséquence, à la première phrase et à la seconde phrase de l'alinéa 14, à l'alinéa 15, à l'alinéa 16 et à l'alinéa 24, après le mot :

« renouvelables »,

procéder à la même insertion.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Il est logique et souhaitable qu'outre les zones d'accélération pour l'implantation des énergies renouvelables, les communes puissent identifier des zones inadaptées à l'implantation de ces énergies particulièrement l'énergie éolienne afin de préserver ces zones.